

DÉCISION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE SUIVI DE L'AGENDA 2063 SUR LE PROJET SPÉCIAL ET LE LANCEMENT DU STYIP

Le Conseil exécutif :

1. **RAPPELLE** la décision du Conseil exécutif **EX.CL/Dec.1164(XL)** demandant à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) de conduire le processus d'évaluation du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (Premier Plan décennal) (2014 - 2023) et le développement du Deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (Deuxième Plan décennal) (2024-2033), également appelé « Projet spécial » ;
2. **SALUE** le Groupe de travail technique (Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, MAEP, ACBF, CEA et UNICEF) pour la mise en œuvre réussie du « Projet spécial », en reconnaissant le soutien inébranlable des États membres, des Communautés économiques régionales, de l'équipe technique du champion de l'Agenda 2063, d'autres organes de l'UA, du PNUD et d'autres agences des Nations Unies, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires au développement pour les contributions techniques et financières apportées à la mise en œuvre réussie du Projet spécial ;
3. **ADOpte** le rapport d'évaluation du Premier Plan décennal (2014 - 2023) et les recommandations qu'il contient ;
4. **APPROUVE** le Deuxième Plan décennal et **RECOMMANDE** que ce plan soit lancé en tant que Plan directeur de l'Afrique pour accélérer le développement durable au cours de la prochaine décennie (2024 - 2033) ;
5. **RECOMMANDE** la tenue d'un Sommet extraordinaire pour mieux faire connaître le STYIP de l'Agenda 2063 d'ici décembre 2024 afin d'approfondir la compréhension et d'accroître la visibilité de l'Agenda à tous les niveaux de mise en œuvre et ce sommet devrait être accueilli par le Leader désigné pour l'Agenda 2063, SE Alassane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire ;
6. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de renforcer la coordination générale des structures internes et externes de l'UA, des États membres, des communautés économiques régionales, des organes de l'UA, des partenaires techniques et de développement africains, des institutions financières africaines et des autres partenaires internationaux pour une mise en œuvre efficace du Deuxième Plan décennal ;
7. **DEMANDE** l'extension du Projet spécial de la Commission de l'UA en collaboration avec l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) afin d'intégrer, de renforcer les capacités, de suivre et de coordonner les performances et les rapports relatifs à l'Agenda 2063. **DEMANDE en outre** à la Commission de l'UA et à l'AUDA-NEPAD, en collaboration avec les institutions africaines compétentes chargées d'assurer le financement de l'Agenda 2063, de finaliser les travaux du Fonds de développement de l'Agenda 2063 et de les soumettre à l'examen du Comité ministériel de l'Agenda 2063 et d'autres structures ;

8. **INVITE** l'Union à engager des ressources suffisantes pour une coordination efficace, une sensibilisation, une domestication et un renforcement des capacités des États membres en ce qui concerne le Deuxième Plan décennal ;
9. **DEMANDE** à tous les organes de l'UA, conformément à leurs mandats et à leurs statuts, de mettre en œuvre les décisions antérieures relatives à l'Agenda 2063 et d'accélérer la mise en œuvre de la deuxième décennie de l'Agenda 2063 ;
10. **RAPPELLE** le mandat du Comité ministériel de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 **Ex.CL/Dec.807(XXIV)**, qui consiste à fournir une orientation stratégique globale des programmes thématiques afin d'aligner et de mettre en œuvre les objectifs et les priorités de la deuxième décennie de l'Agenda 2063. Le Comité devrait également assurer la supervision du suivi et des rapports périodiques ;
11. **DEMANDE** à la Commission de se concerter avec les Communautés économiques régionales (CER) et les mécanismes régionaux (MR) pour inclure la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans leur rapport à la Réunion de coordination annuelle.
12. **RECOMMANDE** aux États membres d'envisager de ratifier la création d'institutions financières, en particulier la Banque africaine d'investissement, en tant que composante majeure du financement de l'Agenda 2063 ;
13. **INVITE** les organes de l'UA, les États membres et les Communautés économiques régionales à aligner leurs plans de développement sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
14. **INVITE** les partenaires de développement, y compris les entités des Nations unies, à aligner leurs stratégies, leur engagement et leur coopération avec l'Afrique sur le Deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.